



changement de locataire

Par **Domy06**, le **11/08/2019** à **16:07**

Bonjour,

Ma Fille m'héberge dans son HLM depuis plusieurs mois mais maintenant va donner son congé car elle va se marier et donc vivre chez son mari.

(sachant que je suis retraitée et invalide)

Mon dossier de demande d'appartement HLM est en cours et entre dans les normes, + l'appui apparemment de la loi DALO. Dans ces conditions suis-je prioritaire pour récupérer son logement ?

Si oui, d'après quel titre d'article.

Même hébergée, l'office HLM a refusé d'effectuer un avenant me notant sur le bail....

Merci pour votre réponse.

Dominique POIRIER

Par **youris**, le **11/08/2019** à **16:41**

bonjour,

il me semble que comme mère de la locataire en titre et si vous habitez avec elle depuis 1 an au moins, vous devez bénéficier du transfert de bail.

mais il faut que le logement ne soit pas sous-occupé si vous restez seule dans ce logement et que vous respectiez les conditions de ressources.

salutations